## République Française Département des VOSGES

Commune de COINCHES

## Extrait du registre des délibérations de la Commune de Coinches séance du 10/02/2023

L' an 2023, le 10 Février à 20 heures 15 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, salle du Conseil de la Mairie sous la présidence de LEMAIRE Anthony Maire.

M. LEMAIRE Anthony, Maire, Mmes: BATOT Séverine, UNTERHALT Danièle, VINCENT Gisèle, MM: BRESCH Sébastien, CHACHAY Silvère, FUNFSCHILLING Jérôme, GUNSETT Jean-François, HATTON Laurent, MERGY Francis, RINGOT Hubert

#### Nombre de membres

• Afférents au Conseil municipal: 11

• En exercice: 11

Date de la convocation : 02/02/2023 Date d'affichage : 02/02/2023 M. MERGY Francis Secrétaire

#### réf: 2023/01: AMENDE DIVAGATION ANIMAUX

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que régulièrement des animaux sont en divagation sur la voie publique sur le territoire communal, Lorsqu'un animal est vu en divagation à plusieurs reprises, que le nom du ou des propriétaires est retrouvés et après plusieurs courriers de relance au(x) propriétaire(s) afin de remédier à ce problème et que rien n'est fait pour stopper ces divagations, Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'appliquer les articles suivants :

- articles R 610-5 du code pénal concernant une amende de **68** € ou si l'amende n'est pas réglée dans les 45 jours suivant la réception de l'avis d'infraction elle s'élèvera à 180.00 €.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte d'appliquer les articles R 610-5 du code pénal et donne pouvoir au Maire.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

#### réf: 2023/02: VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ET AU C.C.A.S.

Le conseil municipal, sur proposition du Maire et à l'unanimité, attribue les subventions suivantes pour l'année 2023 :

- C.C.A.S. 1 700 € - Association "RECRE" 300€ - Amicale de Coinches 300 € - ACOIREM 300€ - Société de Chasse " La St Hubert" : 100 € - Club du 3ème Age "Les Lilas" : 100 € - Souvenir Français Remomeix : 50€ - Souvenir Français Ban de Laveline 50€

Les subventions seront versées sous réserve de présentation à Monsieur le Maire du bilan financier de l'année N-1.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

### **SOMMAIRE**

# AMENDE DIVAGATION ANIMAUX VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ET AU C.C.A.S.

LEMAIRE Anthony	RINGOT Hubert
UNTERHALT Danièle	BATOT Séverine
CHACHAY Silvère	HATTON Laurent
FUNFSCHILLING Jérôme	MERGY Francis
VINCENT Gisèle	BRESCH Sébastien
GUNSETT Jean-François	